

COMMUNE DE LUBERSAC



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 28 mars 2018 à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DECAIE.

Etaient présents : P. ANTIN, A. BERTRAND-LAFEUILLE, A. BORIE-POUGET, G. CROISET, JP. DECAIE, R. DECAIX, P. FARGES, C. LACHENAUD, MC. LASCAUD, M. MAZEAUD, G. PINET, JC.QUEILLE, H. SOULLIER.

Etaient représentés : F. BERQUE (pouvoir à JP DECAIE), C. CHARLES (pouvoir à A. BERTRAND-LAFEUILLE), S. DUGAST (pouvoir à G.PINET), C. LOPEZ (pouvoir à C.LACHENAUD), F. RENAUDIE (pouvoir à P.FARGES).

Etait absent : F. POINT-LESPINASSE.

Monsieur Georges PINET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Mr Jean-Christophe MONTEIL, comptable public, pour sa présence à cette séance budgétaire.

Il est ensuite, abordé les points inscrits à l'ordre du jour.

1. CESSION PARCELLE AX n° 312 A MR ET MME NOUAILHETAS

Le Maire rappelle les termes d'une vente au profit de Mr et Mme NOUAILHETAS en date du 14 septembre 2009 et il précise qu'à l'époque, dans la délibération du 2 juin 2009 reçue en Sous-Préfecture le 9 juin 2009, la parcelle référencée AX n°312 d'une surface de 85 m² a été omise.

Désireux de faire procéder au bornage de leur propriété, il convient d'accepter la cession de la parcelle AX n°312 au profit de Mr et Mme NOUAILHETAS.

Le Maire propose le même prix de vente que pour les précédentes parcelles à savoir 5 € le m².

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Le notaire en charge de ce dossier en sera avisé dans les meilleurs délais.

2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DORSAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5214-1 et suivants, l'article L. 5214-27, L. 5721-2 et suivants, et L. 1425-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment, la compétence statutaire en matière d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération prise par le Comité Syndical de DORSAL, le 26 septembre 2017, approuvant la modification de ses statuts en vue d'étendre le périmètre du Syndicat aux groupements de collectivités territoriales des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute Vienne ;

Vu le projet de statuts de DORSAL ;

Vu l'article 2 du projet de statuts de DORSAL, selon lequel : « Le syndicat a pour objet, conformément à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, sur le périmètre des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute Vienne et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et groupements de collectivités membres » ;

Vu l'article L. 5214-27 du Code général des collectivités territoriales selon lequel l'adhésion de la communauté de communes à DORSAL est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune que la communauté de communes adhère à DORSAL, et devienne ainsi membre de DORSAL ;

Considérant, qu'il convient en conséquence d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat mixte ouvert DORSAL.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au Syndicat mixte DORSAL qui a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres.

3. AIDE AU COLLEGE DARNET – SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE – SEJOUR A NANTES

Le Maire présente la demande de Madame le Proviseure du lycée et du collège J.B. Darnet de Saint-Yrieix-la-Perche qui sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière individuelle pour les élèves domiciliés à Lubersac dans le cadre de l'organisation d'un voyage à Nantes du 2 au 4 mai 2018.

Afin de réduire la participation financière des familles et de permettre à chaque élève de participer à ce séjour, le Maire propose d'attribuer la somme de 50 € par élève soit la somme totale 100 € pour les 2 élèves de classe de 4^{ème} domiciliés sur Lubersac.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL POUR L'ECOLE

Vu l'accroissement temporaire d'activité constaté au niveau de l'école suite à des absences d'agents pour cause d'arrêt maladie, Monsieur le Maire propose de recourir temporairement à un agent occasionnel à temps non complet (39 h 50) pour la période du 27 mars au 6 avril 2018.

L'agent recruté assurera la fonction d'agent contractuel et sera affecté à la cantine du restaurant scolaire et aux tâches d'entretien des salles de classe.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 au prorata du nombre d'heures effectuées avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recrutement de l'agent et habilité, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

5. PARC SOLAIRE – SOCIETE LUXEL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente du conseil municipal, il a été présenté le projet de Mr BOUZON, chef de projets Nouvelle-Aquitaine pour la société LUXEL.

Ce projet consiste en l'implantation d'un parc solaire sur un terrain 5,4 ha au lieu-dit « Les Gatouilles ». Près de 5 Millions d'euros seront investis avec un objectif de mise en service début 2020. Les retombées économiques locales sont estimées à 4,65 Millions d'euros en 20 ans. Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Après débat et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres donne un avis favorable à ce projet d'implantation d'un parc solaire porté par la Société LUXEL.

6. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Nadège JAYOUT présente les comptes administratifs et les projets de budgets 2018 pour le budget principal et les trois budgets annexes :

■ Pour le budget principal :

F O N C T I O N N E M E N T I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES			RECETTES				
	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	Charges à caractère général	842 633,20	579 671,04	840 500,00	Remboursemt charges personnel	85 500,00	102 320,78	65 50
	Charges de personnel	964 100,00	865 595,86	940 000,00	Produits des services	57 200,00	63 302,71	51 15
	Atténuation de produits	57 627,00	54 965,00	60 000,00	Impôts et taxes	1 644 552,45	1 651 732,02	1 656 32
	Charges de gestion courante	230 483,58	144 618,19	226 161,97	Dotations et subventions	418 686,00	489 601,17	368 42
	Charges financières	40 000,00	28 899,86	31 702,73	Autres produits de gestion courante	81 000,00	97 499,52	73 00
	Charges exceptionnelles	4 100,00	176,00	1 000,00	Produits financiers	12 351,20	12 351,20	12 35
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	Produits exceptionnels	16 593,89	19 910,44	3 05
	Sous total opérations réelles	2 141 810,58	1 673 925,95	2 099 364,70	Sous total opérations réelles	2 315 883,54	2 426 717,84	2 229 79
	Amortissement	26 200,80	26 200,80	28 408,70	Amortissement	2 625,20	2 625,20	2 62
	Virement à la section d'investissement	777 580,93		728 636,92	Excédent de fonctionnement	624 216,77		623 98
	Cumul des dépenses	2 942 725,51	1 700 126,75	2 856 410,32	Cumul des recettes	2 942 725,51	2 429 343,04	2 856 410
	DEPENSES			RECETTES				
	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	Immobilités incorporelles	32 000,00	11 039,50	2 000,00	Subventions d'investissement	150 902,00	111 275,80	272 68
	Immobilités corporelles	76 591,52	44 135,31	144 896,12	Emprunt	65 000,00	0,00	300 00
	Immobilités en cours	656 041,96	559 307,55	911 200,00	FCTVA	29 500,00	29 489,33	42 00
	Capital de la dette	372 000,00	369 502,14	376 330,25	Taxe d'aménagement	10 000,00	65 449,78	10 00
	Report BA Assainissement	47 419,06	47 419,06	0,00				
	Sous total opérations réelles	1 184 052,54	1 031 403,56	1 434 426,37	Sous total opérations réelles	255 402,00	206 214,91	624 68
	Amortissement	2 625,20	2 625,20	2 625,00	Amortissement	26 200,80	26 200,80	28 40
	Déficit reporté	404 382,85		674 119,04	Affectation du résultat	531 876,86	531 876,86	729 44
					Virement de la section de fonctionnement	777 580,93		728 63
	Cumul des dépenses	1 591 060,59	1 034 028,76	2 111 170,41	Cumul des recettes	1 591 060,59	764 292,57	2 111 17

■ Pour le budget Camping :

F O N C T I O N N E M E N T I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	Charges à caractère général	75 150,00	56 505,46	75 650,00	Entrées campings nu + locations directes	55 000,00	72 512,63	60 000,00
	Charges de personnel	42 000,00	36 790,52	45 000,00	Revenus des immeubles	58 400,00	74 954,83	63 500,00
	Autres charges de gestion	4 000,00	3 204,80	4 000,00	Produits exceptionnels	0,00	100,00	100,00
	Charges financières	4 000,00	3 938,12	2 613,31	Subvention d'équilibre	57 883,58	0,00	48 161,97
	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00				
	Sous total opérations réelles	125 250,00	100 438,90	127 363,31	Sous total opérations réelles	171 283,58	147 567,46	171 761,97
	Amortissements	81 773,72	81 773,72	82 524,65	Amortissements	36 452,00	36 452,00	36 452,00
	Virement à la section d'investissement	1 426,12		847,11				
Résultat reporté				Excédent de fonctionnement	714,26	714,26	2 521,10	
Cumul des dépenses	208 449,84	182 212,62	210 735,07	Cumul des recettes	208 449,84	184 733,72	210 735,07	
DEPENSES				RECETTES				
Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	
Remboursement d'emprunt	33 000,00	31 174,87	28 496,52	Subventions	0,00	0,00	0,00	
Travaux en cours	15 000,00	8 822,25	25 000,00	Emprunt	0,00	0,00	0,00	
Sous total opérations réelles	48 000,00	39 997,12	53 496,52	Sous total opérations réelles	0,00	0,00	0,00	
				Amortissements	81 773,72	81 773,72	82 524,65	
Amortissements	36 452,00	36 452,00	36 452,00	Virement de la section de fonctionnement	1 426,12		847,11	
Déficit reporté				Affectation du résultat	1 252,16	1 252,16	6 576,76	
Cumul des dépenses	84 452,00	76 449,12	89 948,52	Cumul des recettes	84 452,00	83 025,88	89 948,52	

■ Pour le budget Lotissement :

F O N C T I O N N E M E N T I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	Charges de gestion courante (658)	2,00	0,00	2,00	Vente de lots (7015) Lot 15 OPH 9 924 € + lot 16 Girodolle 8 760 €	48 080,00	17 030,00	31 050,00
	Charges financières (66111)	11 498,00	11 407,52	11 030,36	Variation en cours			
	Achat matériel équipements travaux (605)	1 000,00	0,00	1 000,00	Versement commune (7552)	150 132,16		170 525,60
	Sous total opérations réelles	12 500,00	11 407,52	12 032,36	Sous total opérations réelles	198 212,16	17 030,00	201 575,60
	Variation des stocks de terrains aménagés (71355)	198 212,16	17 030,00	201 575,60	Variation des en-cours de production de biens (7133)	12 500,00	11 407,52	12 032,36
	Cumul des dépenses	210 712,16	28 437,52	213 607,96	Cumul des recettes	210 712,16	28 437,52	213 607,96
	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Capital de l'emprunt	9 100,00	9 088,20	9 465,36	Travaux en cours (3355)	198 212,16	17 030,00	201 575,60	
Travaux en cours								
Sous total opérations réelles	9 100,00	9 088,20	9 465,36	Sous total opérations d'ordre	198 212,16	17 030,00	201 575,60	
Opérations ordre	12 500,00	11 407,52	12 032,36	Intégration des stocks				
Déficit reporté	176 612,16		180 077,88					
Cumul des dépenses	198 212,16	20 495,72	201 575,60	Cumul des recettes	198 212,16	17 030,00	201 575,60	

■ Pour le budget C.C.A.S. :

F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Intitulé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
	60 623 - Charges à caractère général - Alimentation	1 000,00	0,00	0,00				
	6232 - Fêtes et cérémonies (Repas des aînés 2018 : 4 992,80 €)	0,00	0,00	5 200,00	7031 - Produits des services	300,00	590,58	500,00
	6561 - Secours d'urgence (Mme Lagorce 300 €)	1 000,00	300,00	500,00				
	6568 - Autres charges de gestion courante - Autres secours (2 colis alimentaires)	4 699,78	38,09	1 452,27				
	Sous total opérations réelles	6 699,78	338,09	7 152,27	Sous total opérations réelles	300,00	590,58	500,00
					Excédent reporté	6 399,78		6 652,27
	Cumul des dépenses	6 699,78	338,09	7 152,27	Cumul des recettes	6 699,78	590,58	7 152,27

Les comptes de gestion pour l'année 2017, qui constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, sont également approuvés à l'unanimité.

Les budgets primitifs 2018 du budget principal et de ses trois budgets annexes sont mis au vote par Monsieur le Maire et approuvés à l'unanimité.

Les principaux investissements pour 2018 sont ainsi validés, ils concernent :

- La rénovation complète des salles de classe du bâtiment « école élémentaire », 658 000€ TTC,
- La réfection de la toiture de l'abattoir, 145 200 € TTC,
- Les travaux de voirie, 100 000 € TTC,
- L'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, 100 000 € TTC.

Des travaux en régie sont également programmés : la réfection d'un mur Rue du Piolet et la réhabilitation partielle de la salle des aînés.

7. VOTE DES TAUX

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal pour l'année 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 013 653 €,

Considérant que la commune de Lubersac entend poursuivre son programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 9,38 %
- Foncier bâti : 16,90 %
- Foncier non bâti : 61,21 %.

Ces taux se situent dans la moyenne des taux votés en 2017 par les communes de l'intercommunalité (taxe d'habitation : 9,79 %, taxe foncière bâti : 16,90 % et taxe foncière non bâti : 61,21 %).

Après avoir procédé à ces votes, Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Christophe MONTEIL, comptable public, afin qu'il nous présente une analyse de la situation financière de la commune.

Cette analyse fait état d'une Capacité d'Autofinancement (CAF) qui s'établit à un très bon niveau (752 789 €) grâce à des produits de fonctionnement réels qui progressent légèrement (+2,2 %) mais surtout, en raison d'une baisse des charges de fonctionnement réelles (-11,6 %). Cette CAF permet un remboursement confortable de la dette (369 502 €). Ainsi, la CAF nette est à son meilleur niveau depuis 5 ans (383 287 €).

Elle a permis de réaliser des investissements à un niveau élevé (614 484 €) avec des ressources d'investissement (subventions et FCTVA) certes significatives (206 215 €) mais surtout sans emprunt nouveau. Le fond de roulement se trouve, par conséquent, négatif n'entachant néanmoins pas la qualité de la trésorerie qui reste à un niveau tout-à-fait satisfaisant.

S'agissant de la dette, elle s'éteindra progressivement d'ici à 2022 sur le budget principal.

8. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations suivantes pour un montant total de 50 510 € sont votées :

ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	350,00
ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINE	210,00
ASSOCIATION DES ARTISANS ET DES COMMERCANTS	150,00
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	385,00
ASSOCIATION LO CHAVILHIER	150,00
ASSOCIATION LUBERSACOISE DES DONNEURS DE SANG	50,00
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	40,00
ASSOCIATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	500,00
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE DE LA CORREZE	35,00
ASSOCIATION YOGA	305,00
ATELIER DE PEINTURE	150,00
AUVEZERE SENTIERS	350,00
BOUSICOU FOOT	655,00
CENTRE JEUNES AGRICULTEURS	385,00
CLUB FOOT LUBERSAC AUVEZERE ECOLE DE FOOT	610,00
CLUB FOOT LUBERSAC AUVEZERE	5 000,00
CLUB LES FILS D'ARGENT	765,00
COM. ORGANISATION TOUR DU LIMOUSIN	100,00
COMICE AGRICOLE D'ARRONDISSEMENT	100,00
COMICE AGRICOLE DU BASSIN DE LUBERSAC	915,00
COMITE DES FETES <i>(en 2017 : 3 000 € d'avance)</i>	15 000,00
COMITE ORGANISATION FOIRES PRIMEE	2 000,00
CONFRERIE POMME DU LIMOUSIN	150,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1 500,00
CORBIER OXYGENE	300,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	60,00
FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES DE LA CORREZE	40,00
FEMMES ELUES DE LA CORREZE	30,00
FRANCE ADOT 19	80,00
GOLDEN PHOENIX LUBERSAC	150,00
JEUNESSES MUSICALES DE LA CORREZE	80,00
JEUNESSES MUSICALES SECTEUR DE LUBERSAC	1 200,00


JSL BASKET	5 000,00
JSL BASKET ECOLE	610,00
JUDO CLUB LUBERSACOIS	610,00
LES AMIS DE NOTRE DAME DU RUBEAU	155,00
LES PETITS LUBERSACOIS	350,00
LES RESTAURANTS DU COEUR	150,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	60,00
LUB DANSE	150,00
LUBERSAC LOISIRS CREATIFS	150,00
PETANQUE LUBERSACOISE	610,00
PROTECTION CIVILE DE LA CORREZE	80,00
RUGBY CLUB LUBERSACOIS	5 000,00
RUGBY CLUB LUBERSACOIS ECOLE	610,00
SECOURS CATHOLIQUE	150,00
SOCIETE DE CHASSE	700,00
SOCIETE HISTORIQUE BAS LIMOUSIN	90,00
TAI-JITSU	90,00
TEAM CROSS AUVEZERE	150,00
TENNIS CLUB	385,00
TENNIS CLUB ECOLE DE TENNIS	380,00
TERRE DE MIEUX VIVRE	150,00
UNION CYCLISTE LUBERSACOIS	2 700,00
UNION FEDERALE ANCIENS COMBATTANTS	385,00
USEP (UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ) CORREZE	150,00
DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	50,00

Les subventions accordées seront versées sur présentation d'une lettre de demande et d'un bilan financier de l'association.

La séance est levée à 0 H 00.

FAIT A LUBERSAC, le 04 AVRIL 2018

Le Secrétaire de séance,


M. Georges PINET



Le Maire,


M. Jean-Pierre DECAIE